

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Enseignant coordonnateur du micro-collège d'Avignon	
Date de mise à jour : 28/05/2020	Texte de référence : circulaire n° 2017-066 du 12 avril 2017
Fiche validée par : IEN ASH – IEN IO	Versement mensuel de l'indemnité 1994 d'un montant de 1765€/an. Versement mensuel de l'indemnité 408 pour les titulaires du CAPASH/CAPPEI d'un montant de 844.20€/an Versement mensuel de l'indemnité REP (1883) d'un montant de 1734€/an et/ou REP+(1882) d'un montant de 4646€/an, en fonction de la quotité de service dans des établissements REP ou REP+.
Rattachement hiérarchique : Chef d'établissement, IEN IO, IEN ASH	Horaires : 21 h hebdomadaires
Rattachement administratif : SEGPA du Lavarin, Avignon	Conditions : affectation à titre définitif
	Quotité : temps plein PE
Public accueilli : élèves d'âge collège en rupture avec l'École, poly-exclus et orientés par le GPDS établissement	Procédure de recrutement : Commission départementale
Lien avec des partenaires : DDCS,PJJ, ASE, Maison des Adolescents, ADVSEA PRE, ...	
Résumé de l'activité :	
<u>Spécificités de la mission :</u>	
<p>Les structures de retour à l'École visent à permettre à des jeunes en rupture scolaire, de se préparer à la réussite d'un diplôme ou d'une certification, de poursuivre vers des études ou une insertion professionnelle. Elles leur offrent aussi la possibilité de retrouver un cadre, une estime de soi, le goût des savoirs et de l'École.</p> <p>Le micro-collège fait partie des structures de retour à l'école (SRE). Il constitue une des solutions de remédiation appropriées pour les élèves en voie de décrochage, décrocheurs, poly-exclus, pour lesquels les dispositifs de prévention (classe relais, tutorat, PPRE) n'ont pas apporté de réponse.</p> <p>Le micro-collège accueille des élèves âgés de 14 ans au minimum, en rupture avec l'École, et leur propose un parcours individualisé : emploi du temps modulé en fonction du projet de l'élève, salle équipée dédiée, enseignement dans les disciplines fondamentales, assuré par un enseignant coordonnateur. La contribution des professeurs du collège permet d'organiser un parcours éducatif comprenant des inclusions en ateliers pré-professionnels.</p> <p>Les points clés de la réussite : l'équilibre dans les activités proposées aux élèves, l'implication des partenaires et l'établissement de liens de confiance élèves/adulte.</p>	
Détail des missions :	
<p>Le coordonnateur du micro collège est placé sous l'autorité du principal du collège, sous la direction de l'IEN IO et sous le contrôle pédagogique de l'IEN ASH.</p> <p>Il élabore, sous le pilotage du chef d'établissement et en amont de la rentrée, le projet pédagogique, qui inclut le projet de fonctionnement de la structure.</p> <p>Ses missions se déclinent autour des axes suivants :</p>	

- Accueillir
- Evaluer afin d'identifier les besoins éducatifs particuliers des élèves orientés
- Elaborer et mettre en œuvre un enseignement adapté, afin de remobiliser les élèves
- Coordonner et mettre en œuvre un partenariat
- Effectuer et communiquer le bilan trimestriel des actions conduites

Les principales activités au service de ces missions sont de :

- Elaborer le projet pédagogique de la structure.
- Développer aux différents niveaux de scolarisation une approche différenciée du public.
- Construire et mettre en œuvre des outils pédagogiques adaptés aux besoins éducatifs particuliers des élèves.
- Permettre aux élèves d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes.
- Elaborer avec chaque élève un projet individualisé d'orientation visant la sécurisation de son parcours et le retour à l'Ecole (accès à la formation, à une qualification), avec l'appui du CIO d'Avignon.
- Impulser et coordonner avec l'équipe les innovations pédagogiques nécessaires au fonctionnement efficient du micro-collège.
- Participer aux commissions d'admission.
- Animer les réunions partenariales de régulation de parcours.
- Apporter les éléments nécessaires à la gestion de la structure, à son suivi administratif et financier par l'équipe de direction du collège.
- Développer le partenariat avec la PJJ, l'ASE, la Maison des Adolescents, l'ADVSEA, le PRE, les EPLE du réseau (inclusion, mini-stages en LP...), les collectivités territoriales et les acteurs du monde associatif (sportif et culturel).

Formation / Expérience professionnelle :

Être titulaire d'une certification (CAPSAIS, CAPASH, CAPPEI) ou faire valoir d'une expérience en matière de pédagogie adaptée en REP+, classe relais, sur un dispositif MLDS ou auprès d'élèves en rupture.

Savoir-faire / Compétences :

Compétences pédagogiques permettant de :

- concevoir et mettre en œuvre des réponses pédagogiques pertinentes
- mener des actions pédagogiques différenciées
- élaborer des parcours de remédiation individualisés

Capacité de :

- s'inscrire dans un travail d'équipe et de partenariat
- représenter l'Education nationale auprès des partenaires
- rendre compte de ses activités, au bénéfice d'un travail en équipe
- rédiger un compte rendu d'activité auprès de sa hiérarchie

Connaissances :

- Publics adolescents en difficulté
- Parcours Education nationale Connaissance des parcours de scolarisation et de formation

Savoir-être / Qualités :

- Sens du travail en équipe
- Bienveillance éducative
- Aisance relationnelle
- Capacités d'adaptation
- Maîtrise de soi
- Disponibilité et engagement

Contraintes et difficultés du poste : Public adolescent en difficulté et en rupture avec l'Ecole

Modalités de candidature :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés par l'autorité académique. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

Envoyer dossier de candidature avec CV et lettre de motivation par voie hiérarchique avec copie à **ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr**